

CHAPITRE II

Trois raisons pour lesquelles la bienheureuse Vierge nous enfanta par sa maternité divine à la vie de la grâce. — Première raison fondée sur le *mérite* de cette maternité ; seconde raison tirée de son consentement à l'Incarnation ; troisième raison venant de sa coopération prochaine à l'immolation de la victime au Calvaire. — Le mérite de la maternité divine ; mérite non pas de *condignité*, mais de suprême convenance ou de *congruité*.

I. — Nous venons de le méditer, les Pères, les Docteurs et les Saints, parlant de la maternité spirituelle de Marie, la célèbrent comme la conséquence, le couronnement et la fin de sa maternité divine ; et saint Épiphane ne faisait autre chose que d'exprimer leur foi commune, quand il écrivait : « *Par la vierge Marie la vie même est entrée dans le monde, afin qu'enfantant le Vivant cette Vierge devint par là même mère des vivants* » (1).

Mais voici que l'hérésie se dresse à l'encontre. Elle n'admet pas que le titre de Mère de Dieu suffise à justifier ce que nous croyons, soit de l'incomparable dignité de Marie, soit du concours à la rédemption qui la sacra mère des hommes dans l'ordre de la grâce. Un protestant, des moins éloignés pourtant de la croyance catholique, le docteur Pusey, crut devoir appuyer de son autorité ces attaques contre la nouvelle Ève. Nous avons déjà surabondamment réfuté cette erreur

(1) S. Epiph., *Haeres* 78, n. 18., p. L. XLII, 729.

en ce qui concerne les privilèges et l'incommensurable grandeur de la maternité divine. C'est assez de nous en tenir à la seconde partie de l'objection, et de montrer combien elle est vaine et combien solide est la doctrine traditionnelle. Marie, disent-ils, ne fut autre chose, en sa qualité de Mère de Dieu, qu'un simple instrument physique de l'Incarnation, comme David et Juda, ses ancêtres et ceux du Christ ; tout son privilège est d'avoir concouru plus *immédiatement* qu'eux à la naissance du Sauveur. Le Rédempteur est *matériellement* d'elle ; mais ce n'est pas d'elle que nous avons en aucune manière reçu la rédemption, avec les biens de la vie qu'elle nous apporte ; pas plus que nous ne la devons *médiatement* aux ancêtres du Christ. Qu'une femme ait donné le jour soit à quelque personnage supérieur par l'éclat de ses mérites et de ses vertus, soit à quelque grand criminel, est-ce que nous devons à la mère du premier la louange et la reconnaissance dont son fils est digne, à la mère du second l'horreur que ses forfaits ont appelée sur lui, *par cet unique motif qu'elles ont été leurs mères* ? Sans doute, on est en droit de les louer ou de les blâmer à raison de l'éducation qu'elles donnèrent à leurs fils ; mais, encore une fois, ni cette louange ni ce blâme ne peut leur appartenir en vertu de l'acte qui les a rendues mères. Elles ont *matériellement* enfanté, celle-ci un fléau, celle-là, un bienfaiteur de l'humanité ; ni l'une ni l'autre n'a, du seul fait de sa maternité, la responsabilité formelle des œuvres et de la destinée de son enfant. Telle est l'objection, et c'est ainsi qu'on prétend infirmer tous les textes des Pères et réduire à néant la maternité spirituelle de la Très Sainte Vierge Marie.

Que faut-il pour renverser ce fragile échafaudage ?

Retourner au texte évangélique et relire les Pères. Trois choses établissent une différence essentielle entre la Mère du Sauveur et les mères communes dont il est parlé dans l'objection; ou, si vous le voulez, entre la Vierge Mère et les ancêtres du Christ. C'est, en premier lieu, qu'elle doit à ses propres mérites la divine fécondité qui l'a faite Mère de Dieu. En second lieu, c'est que l'Incarnation du même Sauveur a dépendu de son libre assentiment; c'est enfin qu'elle a coopéré conjointement avec son Fils à l'oblation sanglante qui nous apportait le pardon et la vie. Trois points d'une importance souveraine qu'il nous faut développer avec étendue; car ils sont indispensables pour la *pleine* intelligence de la maternité spirituelle de Marie.

En effet, je l'accorde volontiers, si la bienheureuse Vierge était purement et simplement la Mère du Dieu Sauveur; en d'autres termes, si le Fils de Dieu, voulant sauver la nature humaine, eût pris chair en elle, sans qu'elle ait concouru par sa volonté libre et par ses libres vertus à l'accomplissement du mystère de salut, depuis l'Incarnation du Verbe jusqu'à l'immolation sanglante de la croix, cette maternité, si glorieuse qu'elle puisse être, ne suffirait pas à la faire en toute vérité la Mère des hommes, notre mère. Marie ne serait plus à ce titre la véritable coopératrice de la Rédemption; nous n'aurions pas à lui faire honneur de notre renaissance spirituelle, si ce n'est de la manière et dans la mesure qui conviennent à l'instrument aveugle d'un bienfait. Je comparerais son influence vivifiante à celle d'une mère commune dans l'ordre de la transmission du péché d'origine. Toute femme qui enfante concourt par là même à faire un

homme pécheur. Mais si cet homme est conçu dans la mort, la responsabilité n'en retombe pas sur ses générateurs immédiats. Leur opération n'est pas la cause, mais uniquement la condition requise pour que la mort et le péché passent dans le nouvel être, issu de leur union. Donc, on ne peut concevoir la maternité spirituelle de Marie comme un écoulement légitime et très véritable de sa maternité divine, sans tenir compte des trois vérités que j'indiquais tout à l'heure; et c'est pour les avoir ignorées et méconnues que Pusey et ses disciples ont si malheureusement ignoré et méconnu la Mère des hommes.

Mais il faut préciser encore notre pensée: car l'intelligence exacte de la maternité de grâce est étroitement attachée à ces notions. Il s'agit de savoir si la bienheureuse Vierge est vraiment la Mère des hommes, parce qu'elle est Mère du Dieu Sauveur; en d'autres termes, si par sa maternité divine elle a concouru pour sa part et sa grande part à nous procurer cette grâce qui constitue pour nous le principe d'une nouvelle vie, la vie surnaturelle, propre aux enfants de Dieu. Elle l'a fait, répondons-nous; non pas seulement parce qu'elle a fourni de sa chair la chair du Sauveur, mais parce qu'elle a mérité cette divine fécondité, mais parce que l'Incarnation du Sauveur en elle a dépendu de son libre vouloir, mais parce qu'elle a coopéré en qualité de mère et par ses actes de mère à l'immolation qui nous apportait la vie. Voilà dans quel sens la maternité de grâce sort de la maternité de nature, et comment la bienheureuse Vierge étant la Mère de Dieu devient notre mère à tous (1). Donc,

(1) Jésus-Christ est notre frère, non pas seulement parce qu'il est né

expliquer le comment de la maternité de grâce, c'est mettre ces différents points en lumière, et montrer qu'ils sont vraiment inséparables de la maternité divine telle que les Saints, les Pères et l'Église elle-même nous l'ont toujours représentée.

II. — Disons tout d'abord que, si Marie n'est pas la mère d'un homme vulgaire, mais de l'Homme-Dieu, Sauveur et Rédempteur de la famille humaine, elle le doit, après la munificence divine, à ses propres mérites. Que la sainte Vierge ait dans un sens très juste *mérité* d'être choisie pour être Mère de Dieu, c'est une vérité trop communément reçue parmi les théologiens et les Pères pour qu'on puisse raisonnablement la révoquer en doute.

Voulez-vous des preuves de cet accord, lisez ces quelques témoignages entre mille : « C'est à bon droit, écrit saint Ambroise, que Marie seule est saluée pleine de grâce : car elle seule a obtenu du ciel une grâce que personne autre n'a *meritée*, celle d'être remplie de l'Auteur de la grâce » (1). A la même époque, saint Jérôme aurait écrit dans le même sens à la vierge Eustochium : « Ayez toujours Marie devant les yeux ; Marie, dont la pureté fut si grande qu'elle *mérita* d'être la Mère du Seigneur » (2). Même affirmation

comme nous d'une femme, et que cette femme est devenue par son très spécial concours à notre sanctification la mère de nos âmes : mais encore parce que nous sommes nés du Père dans l'ordre de la grâce, de ce Père, dont il est, Lui, le Premier-né. Le titre de frère de Jésus, considéré seulement à ce dernier point de vue, ne nous autoriserait pas à réclamer, sinon d'une façon très impropre, Marie pour mère. Une femme ne devient pas au sens vrai la mère des fils nés d'une autre femme, par cela seul que le père de son propre fils est aussi leur père.

(1) S. Ambros., *Expos. in Luc.*, I, II, n. 9. P. L. xv. 1556.

(2) J'avoue n'avoir pu contrôler ce texte.

de la part du grand Augustin : « Cette Vierge, qui *mérita* par son amour et par sa foi que le plus saint des germes fût formé en elle, le Fils l'a créée pour l'élire ; il l'a choisie pour en être créé » (1). Et saint Pierre Chrysologue, commentant les paroles de l'Ange : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes ; » « oui, s'écrie-t-il, elle est véritablement bénie cette Vierge qui conserve l'honneur de sa virginité tout en recevant la dignité de mère ; véritablement bénie, parce qu'elle a *mérité* la grâce d'une conception divine et porté la couronne de l'intégrité » (2).

Si nous passons en Orient, ce sont des sentiments identiques. « Seule, dit saint Méthode à la Vierge Mère, vous avez *merité* de partager avec Dieu ce qui est de Dieu, vous qui, seule, avez engendré dans la chair le Dieu éternellement engendré du Père qui est Dieu » (3). « Oh ! que ce monde est magnifique ! reprend saint Jean Damascène, en parlant de Marie. Quelle merveilleuse création dans laquelle s'unissent la beauté des arbres chargés de tous les fruits de la vertu, le parfum de la chasteté, la splendeur de la lumière, tout ce qu'il y a de bon et de beau ; *digne* à tous ces titres que Dieu, venant chez l'homme, y choisisse sa demeure... épris d'une passion d'amour pour celle qui l'emporte sur toute créature » (4).

C'est encore une idée semblable que le pieux abbé Rupert fait exprimer à Marie représentée par l'Épouse, dans son Commentaire sur les Cantiques : « Lorsque le Roi était sur sa couche, le nard qui m'embaume a

(1) S. August., *de Peccat. merit. et rem.*, c. 24. P. L. XLIV, 175.

(2) S. Petr. Chrysol., *serm.* 143. P. L. LII, 584.

(3) S. Method., *de S'im. et Anna.* Apud Galland., t. III, p. 816.

(4) S. Joan. Dam., *Serm. 2 in Nativit. B. V. M.*, n. 4. P. G. xcvi, 684.

répandu son parfum... Quelle est cette couche du Roi, sinon le cœur ou le sein du Père?... Lors donc qu'il reposait sur cette couche éternelle, mon nard a exhalé son parfum, et comme enivré de cette odeur, il est descendu dans mon sein. Autrefois, repoussé par la puanteur qu'exhalait la superbe d'Ève, il s'était éloigné du genre humain ; aujourd'hui, délecté, réjoui par la bonne odeur de mon humilité, il revient à lui... Rien ne plaît au cœur du Père, du Fils et du Saint-Esprit comme ce parfum de l'humilité. O mes amis, croyez-le, je le sais par mon expérience... Et celui qui m'a créée s'est reposé sous ma tente (1)... Là, dis-je, il s'est reposé et y est demeuré neuf mois entiers, et la servante dont il était le maître, il s'en est fait le fils. Voulez-vous apprendre, ô mes amis, ce que ce bien-aimé est ensuite devenu pour moi, ce que je suis devenue pour lui : Mon bien-aimé est pour moi comme un bouquet de myrrhe ; il reposera sur mon sein (2), comme il repose dans le sein du Père » (3).

Plusieurs écrivains ecclésiastiques semblent renchérir encore sur ce que nous venons d'entendre. Si le Verbe de Dieu ne s'est pas incarné plus tôt, si tant de siècles se sont écoulés, avant qu'il se revêtît de notre nature et devînt l'un de nous, c'est, entre autres causes, qu'il n'avait pas trouvé jusque-là, dans la longue suite des âges, une femme qui méritât d'être sa mère. Ainsi pensait en particulier le disciple et le secrétaire de saint Anselme, Eadmer : « Les siècles, a-t-il écrit, succédaient aux siècles, et le fardeau de la condamnation primitive pesait toujours sur les hom-

(1) Eccli., xxiv, 12.

(2) Cant., I, 12.

(3) Rupert., *Comment. in Cantic.*, l. 1, P. L. clxviii, 354, sq.

mes, et devenait d'heure en heure plus écrasant. C'est que la sagesse du Dieu suprême ne trouvait pas, dans la masse des hommes, la voie par laquelle il avait éternellement résolu de venir au monde pour réparer une ruine si lamentable, jusqu'au jour où parut la Vierge dont nous parlons. Mais dès que le cours des générations eut donné cette Vierge à la terre, elle y resplendit d'un tel éclat de vertus que la divine Sagesse la jugea *parfaitement digne* de l'introduire elle-même dans le monde, soit pour effacer la faute de nos premiers ancêtres et celles qui l'ont suivie, soit pour y renverser l'œuvre du diable, son perpétuel ennemi. Qui donc pourra méditer ces merveilles, sans estimer digne de toute louange celle qui, de préférence à tant d'autres, a *mérité* d'être la médiatrice de si ineffables biens » (1)?

A ce texte d'Eadmer ajoutez ces belles paroles adressées à Marie par saint Anselme, son illustre maître : « Tige bienheureuse, racine sacrée... vous seule, pleine du Saint-Esprit, avez *mérité* de concevoir vierge un Dieu, de porter vierge un Dieu, d'enfanter vierge un Dieu » (2).

Ajoutez encore l'explication mystique donnée par saint Bernard sur la fontaine qui arrosait toute la surface du paradis. Le saint voit dans cette fontaine le Verbe vivant et vivifiant. Or, « ce fleuve est descendu par un aqueduc, non pas certes pour déverser sur nous toute la plénitude de la source, mais pour en épancher dans nos cœurs desséchés les filets vivifiants, plus abondamment chez ceux-ci, moins

(1) Eadmer, *de Excellent. V. M.*, c. 9. P. L. clxix, 574.(2) S. Anselm., *Or.* 56 (al. 55). P. L. clviii, 962.

chez ceux-là. L'aqueduc a la plénitude, mais en sorte que les autres reçoivent de la plénitude, et non la plénitude elle-même... Vous avez compris, si je ne me trompe, quel est cet aqueduc qui, prenant au cœur du Père la plénitude même de la source, l'a amenée jusqu'à nous, sinon tout entière, au moins dans la mesure où nous pouvions la recevoir; car vous savez à qui il a été dit : Je vous salue, pleine de grâce... Mais comment notre aqueduc a-t-il été capable d'atteindre une source si prodigieusement élevée? Comment, je vous prie, si ce n'est par la véhémence de ses désirs, par la ferveur de sa dévotion, par la pureté de sa prière... Toutefois, ce n'est pas seulement par sa prière que Marie pénètre les cieux, mais par sa pureté qui, suivant le mot du Sage, rapproche de Dieu (1)... par sa charité toute brûlante... par son incomparable humilité... C'est ainsi qu'elle s'élève au-dessus du genre humain, qu'elle monte jusqu'aux Anges, qu'elle dépasse enfin toute créature céleste: car il faut qu'elle puise au-dessus des Anges cette eau vive qu'elle répandra sur les hommes » (2).

Qu'est-il besoin maintenant de faire appel aux témoignages de la sainte Liturgie? Et pourtant, comme elle affirme de partout ce *mérite* de la divine maternité! C'est ici l'Église grecque qui, dans ses chants sacrés, nous propose la bienheureuse Vierge « comme *la seule digne* des divins prodiges; *la seule digne* d'avoir été faite Mère de Dieu » (3). « Le Fils, increé comme le Père, dit-elle à Marie, a découvert en vous

(1) Sap., vi, 20.

(2) S. Bernard., Serm. de *Aquaeductu*, n. 3-5, 9 P. L. CLXXXIII, 440, sqq.(3) *Men.*, die 20 Jun., od. 7; die 26 oct., od. 4.

la raison de prendre une nature semblable à la nôtre: car il vous a trouvée, vous seule, resplendissante d'une pureté sans égale parmi les créatures » (1). « Inclinez les cieux, chante encore la même Église au Sauveur, et descendez parmi nous. Voici, ô Verbe, que votre trône est orné... Et le Christ, ô Sainte Mère, le Christ *séduit* par votre beauté plus qu'immaculée, a fait sa demeure de choix dans votre sein virginal, afin de libérer le genre humain du joug de ses passions, et de lui rendre le don de la beauté originelle » (2). « Dès que le céleste Époux, ô fiancée de Dieu, notre souverain, vous eût rencontrée, vous, rose parmi les épines, fleur très odorante des vallées, lis immaculé dans sa blancheur, il s'unit à vous, embaumant le monde entier de ses parfums » (3).

Là, ce sont les Coptes qui chantent de leur côté: « Salut, ô lit nuptial, lit tout ruisselant de lumière, où le véritable Époux s'est uni à l'humaine nature. Grande est la gloire de Marie par-dessus l'honneur de tous les Saints, puisqu'elle a *mérité* de recevoir en elle le Verbe de Dieu » (4). Ce sont les Maronites qui

(1) S. Joseph Conf., in *Men.*, 17 mart., od. 1, de S. Alexio, in *clausula*. Voyez dans Petau (*de Incarn.*, l. II, c. 17, § 56) un texte analogue d'un ancien Père. « Autrefois, avant la création du monde, le mystère avait été prédestiné dans les éternels conseils. Mais, jusqu'à la Très Sainte Marie, Dieu n'avait pas rencontré dans le monde un sanctuaire où l'Incarnation du Dieu fait homme pût *dignement* s'opérer. A peine le Verbe eut-il trouvé cette Vierge, qu'il prit chair en elle ». Petau prétend avoir tiré le texte de la *Panoplie* d'Enthymius; je n'ai pas su l'y découvrir.

(2) Theophan., in *Men.* die 24 mart., od. 8.(3) *Men.*, die 10 feb., od. 6. Cf. 23 mart., od. 3; 15 oct., od. 18.(4) *Theotoch. Tetrast* 1-6, p. 103 (ex. Passaglia, de *Immaculato conceptu*). Je confesse ingénument que je n'ai pas compris cette référence. Chez les Grecs, on donne le nom de *θεοτόκος* à la dernière strophe des hymnes liturgiques; strophe qui contient une louange ou prière à la Vierge, lors même que la matière des hymnes porte sur d'autres sujets, par exemple, sur tel ou tel saint.

dans leur Office disent à Marie : « Bienheureuse êtes-vous, puisque vous avez *mérité* de devenir une mère pour le Fils du Très-Haut » (1).

Il appartenait à l'Église romaine de proclamer encore plus souvent et plus haut dans ses prières liturgiques le mérite de sa Reine. « Réjouissez-vous, Mère du Christ, parce que vous seule, ô Vierge toute débonnaire, vous avez *mérité* une dignité si haute qu'elle vous place tout près de la sainte Trinité » (2). Elle nous y fait réclamer l'intercession de celle « par qui nous avons *mérité* de recevoir l'auteur de la vie, Jésus-Christ, Notre Seigneur » (3). Et, quand Jésus sort du tombeau, elle entonne cet hymne triomphal : « Réjouissez-vous, Reine du ciel, parce que celui que vous avez *mérité de porter* est ressuscité selon sa promesse » (4). Terminons par un beau texte du Missel mozarabe : « Seule, après le ciel, Marie a *mérité* de porter Dieu ; seule elle a *mérité* d'être vierge après l'enfantement ; seule elle a *mérité* l'Homme-Dieu ; *hæc sola meruit Deum et hominem* » (5). Ai-je trop prodigué les citations, je ne le crois pas. Quelques textes isolés pourraient aisément s'interpréter dans un sens impropre ; mais il est impossible que cette masse de témoignages s'explique, si la bienheureuse Vierge n'a pas véritablement *mérité* son titre de Mère de Dieu.

(1) *Offic. Maronit.*, p. 406 (*Ibid.*).

(2) *Quod sis Sanctæ Trinitatis sessione proxima. Thesaur. hymnol.*, t. I, p. 346.

(3) *Orat. post complet., a Nativ. Dom.*

(4) *Regina coeli lætare.*

Quia quem meruisti portare...

(5) *Miss. Mozar.*, t. I, p. 34 ; t. II, p. 374. Presque tous ces textes liturgiques sont empruntés au P. Passaglia, *de Immac. B. V. Conceptu.*, t. III, p. 1236, sqq ; col. pp. 1516, 1245, etc.

III. — Une autre question se pose naturellement ici : de quel mérite s'agit-il, car il en est de plus d'une sorte ? Assurément, on ne peut dire que la Sainte Vierge ait mérité la substance même de l'Incarnation du Verbe ; je parle du mérite proprement dit, du mérite de *condignité*. C'est un axiome en théologie que le principe du mérite ne peut tomber sous le mérite : car ce principe serait à la fois effet et cause : effet du mérite, puisqu'il en serait le prix ; cause du mérite, puisqu'il en serait la source. Voilà pourquoi nul homme n'a jamais pu mériter sa première grâce ; et c'est aussi pourquoi l'Incarnation, premier principe de la grâce en vertu de laquelle nous posons des actes méritoires, n'est d'aucune manière un fruit du mérite. D'ailleurs, l'Incarnation du Verbe est une grâce infinie dans son ordre, puisque c'est une union dans l'être personnel entre la nature humaine et le Fils éternel de Dieu ; elle est encore d'une valeur sans limites, puisqu'elle va de sa nature au relèvement de toute la famille humaine. Donc, il est manifeste qu'elle dépasse tout mérite limité dans sa valeur, c'est-à-dire, tout mérite d'une pure créature (1). Donc, « la très sacrée

(1) S. Thom., 3 p., q. 2, a. 11.

La thèse pourtant ne va pas sans objections. En voici trois que je prends à l'endroit indiqué de la *Somme*, et que je rapporte avec les réponses. Première objection. L'Incarnation présupposait des mérites : car la Glose (au psaume xxxii, 22) en fait honneur aux prières et au mérite des Prophètes. Réponse : Il n'est question que d'un mérite improprement dit : « les saints de l'ancienne Loi méritèrent, il est vrai, l'Incarnation par leurs désirs et par leurs prières, mais c'était mérite de pure conveance. Il convenait, en effet, à la divine bonté d'écouter les vœux de ceux qui lui obéissaient ». Abraham, le père des croyants, entendit de la bouche de Dieu cette consolante promesse : « *Parce que tu as fait cela, et que pour m'obéir tu n'as pas épargné ton fils unique... voici que toutes les nations seront bénies dans ta postérité, in semine tuo* » (Gen., xxii, 16-18). La récompense promise et méritée n'était pas tant la naissance du Verbe incarné que l'honneur pour Abraham de l'avoir parmi ses descendants.

Deuxième objection. Quiconque mérite une chose mérite ce sans